



Convention du 13 septembre 2024

En CSE, concernant le sujet, le président de séance Monsieur D'HARCOURT a refusé de répondre à nos questions sur le coût de cette convention si ce n'est par un « c'est cher » du bout des lèvres.

Il suffit pour s'en convaincre de calculer les coûts de transport (avion pour 700 Collaborateurs Outremer, covoiturage, bus.), coûts d'hôtellerie pour un millier de personnes, coûts de restauration pour 2800 personnes, location de salle, traiteurs et serveurs, animation... Bref quelques millions d'euros pour un coût moyen de 1500 € par personne nous semble être un minimum.

Soit un coût global estimé de 4,5M€.

Ce Montant approximatif représente les gains de masse salariale réalisés l'an dernier au regard des budgets.

Donc, chacun l'aura compris... cette convention où nous ferons tous la fête, nous l'avons déjà payée : aussi serait-il dommage de s'en priver ? !

Gageons que le plus grand nombre sera présent pour manifester ensemble, dans l'allégresse, notre attachement et notre engagement à la CEPAC....

Et notre vision de ce que doit être une entreprise ou l'humain prime.

Une journée dont chacun se souviendra... raison sans doute pour laquelle nos dirigeants nous invitent. Quand bien même cette invitation ressemble à s'y méprendre à une convocation. Pas de congés à envisager sur la période, pas d'autre alternative que celle de travailler lors de cet événement festif pour ceux qui pour des raisons impérieuses familiales ou de santé ne pourront se déplacer.

Une invitation à laquelle les répondants des DOMS ou ceux de contrées éloignées paieront le prix de leur temps, sur leur WE.

Mais une telle invitation, pleine de surprises en vaut assurément le prix.

Alors Restons fiers de notre Entreprise car, nous en sommes les propriétaires et ils ne sont que locataires, même s'ils nous organisent de grandes Conventions....

À très bientôt donc, de vous retrouver lors de cette belle mobilisation festive.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

